

**ECONOCOM GROUP**

*Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne*

Siège social: Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 8 NOVEMBRE 2013**

**Vote par correspondance**

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter par correspondance avant l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote.

Les formulaires peuvent parvenir à la Société par courrier recommandé (Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, Belgique), ou par e-mail à l'adresse suivante : [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com). Ils doivent parvenir à la Société au plus tard six (6) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale, soit le **2 novembre 2013**. L'original doit être parvenu à la Société au plus tard lors de l'Assemblée Générale. A défaut, le vote ne sera pas pris en considération.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement et d'admission décrites dans la convocation, en ce compris les formalités de notification d'intention de participation.

Veuillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

**Le(a) soussigné(e),**

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la date d'enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de \_\_\_\_\_ actions en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme ECONOCOM GROUP, ayant son siège social Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0422.646.816,

Déclare voter par correspondance avec<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ de ses actions tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui se tiendra le **8 novembre 2013 à 11h** à 1930

<sup>1</sup> Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

Zaventem, Chaussée de Louvain/Leuvensesteenweg, 510/B80 ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour.

**A. Ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

1. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
2. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013 pour un montant principal total de EUR 40.000.000 et une durée initiale de 18 mois ;
3. Pouvoirs.

**B. Instructions de vote**

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Proposition de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Walter Butler pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.			
2. Approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013 pour un montant principal total de EUR 40.000.000 et une durée initiale de 18 mois, prévoyant l'exigibilité anticipée de toute somme due en cas de changement de contrôle définie comme le fait pour un tiers, agissant seul ou conjointement, de détenir une participation au capital et en droits de vote de la Société supérieure à celle détenue, directement et indirectement, par M. Jean-Louis Bouchard			
3. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.			

\*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **24 octobre 2013** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2013.

(signature)

**Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.**